

11 JANVIER 2010



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 11 janvier 2010 à 20 h à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents les conseillers :

**MARIE-CLAUDE CABANA  
DIANE PERRON**

**MARIE-ÈVE LAGACÉ  
JACQUES LAPENSÉE  
ANIE PERRAULT**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement, et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des finances, trésorier et greffier par intérim sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2010-01-001 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2010
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2010-01-002 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil municipal tenues le 14 décembre 2009
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 11 JANVIER 2010

2010-01-003	3.1	Adoption de la liste des comptes à payer du mois de décembre 2009
N.M.	3.2	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2009
N.M.	3.3	Dépôt des statistiques des permis de construction et certificats pour l'année 2009
2010-01-004	3.4	Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme tenue le 15 décembre 2009
	<b>4.</b>	<b><u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u></b>
2010-01-005	4.1	Remerciement aux organisateurs et aux employés de la Ville de Bromont qui ont travaillé à l'organisation du passage de la flamme olympique
	<b>5.</b>	<b><u>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</u></b>
2010-01-006	5.1	Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
2010-01-007	5.2	Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 968-2009 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2010
	<b>6.</b>	<b><u>RÈGLEMENTS</u></b>
	<b>7.</b>	<b><u>AFFAIRES COURANTES</u></b>
	<b>7.1</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
2010-01-008	7.1.1	Contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et du contrat de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010
2010-01-009	7.1.2	Renouvellement de la marge de crédit de la Ville de Bromont
2010-01-010	7.1.3	Contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG GOVERN QC INC.
	<b>7.2</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
	<b>7.3</b>	<b>URBANISME</b>

## 11 JANVIER 2010

2010-01-011	7.3.1	Demande de dérogation mineure relative à l'implantation de deux remises sur les lots 4 245 690 et 4 356 425, au cadastre du Québec (rue du Violoneux)
2010-01-012	7.3.2	Demande de dérogation mineure relative à la réduction de la profondeur minimale d'un espace libre situé en bordure d'une ligne latérale ou arrière de terrain de 1,80 m à 0,90 m, pour l'emplacement occupé par le 58 du boulevard de Bromont (Sport Bromont)
2010-01-013	7.3.3	Demande de dérogation mineure relative à l'augmentation du rapport espace bâti/terrain 0,08 à 0,15 sur l'emplacement occupé par le 523 du chemin d'Adamsville (lot 2 928 859)
2010-01-014	7.3.4	Autorisation d'installer deux enseignes temporaires (de janvier à mars 2010) destinées à promouvoir la tenue de l'évènement Défi Ski 12 h de Leucan
	<b>7.4</b>	<b>ASSAINISSEMENT DES EAUX</b>
	<b>7.5</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
2010-01-015	7.5.1	Subvention à Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. pour les frais reliés à l'infrastructure du pavillon d'accueil des patineurs et à l'entretien de la patinoire située sur le Lac Bromont
	<b>7.6</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
N.M.	7.6.1	Intégration de la municipalité de Brigham dans l'achat d'équipements relatifs aux pinces de désincarcération
	<b>7.7</b>	<b>DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE</b>
2010-01-016	7.7.1	Autorisation de signature des documents relatifs à la contestation d'une demande devant la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances
2010-01-017	7.7.2	Autorisation de représenter la Ville de Bromont, à la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances, dans la cause Robert Lequin contre Linda Bertrand et Ville de Bromont, dossier numéro 460-32-005148-084
2010-01-018	7.7.3	Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO)
2010-01-019	7.7.4	Demande de subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV)
2010-01-020	7.7.5	Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

## 11 JANVIER 2010

2010-01-021 7.7.6 Autorisation à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec pour le versement à la Ville de Lévis de la taxe sur les services téléphoniques relativement aux sommes perçues par le règlement 962-2009

### **8. AFFAIRE DU PERSONNEL**

N.M. 8.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

2010-01-022 8.2 Lettre d'entente avec le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont

2010-01-023 8.3 Lettre d'entente avec la Fraternité des policiers et policières de Bromont inc.

### **9. DIVERS**

2010-01-024 9.1 Achat de quatre lithographies représentant la paroisse St-François-Xavier de Bromont

2010-01-025 9.2 Appui au projet de plan directeur pour l'évaluation et la dynamisation de l'hébergement hôtelier dans Brome-Missisquoi

N.M. 9.3 Campagne annuelle de sollicitation de la Fondation des maladies du Cœur

2010-01-026 9.4 Nomination au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont

2010-01-027 9.5 Sollicitation financière – contribution de la Ville de Bromont aux Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc.

### **10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 9 décembre 2009

N.M. 10.2 Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 23 décembre 2009

N.M. 10.3 Dépôt d'une lettre du secrétaire général associé et du décret numéro 1392-2009 du gouvernement du Québec relatif à la nomination de cinq membres et la désignation de la présidente du conseil d'administration de Services Québec

N.M. 10.4 Dépôt d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi et de la résolution numéro 2009-14-434 relative à la

**11 JANVIER 2010**

cessation d'effet d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bromont – Exploitation de la piste cyclable l'Estriade comme parc régional

11. **VARIA**

N.M.

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2010-01-028

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER PAR INTÉRIM

RICHARD JOYAL

**11 JANVIER 2010**

**2010-01-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier 2010 avec les modifications suivantes :

- Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente ;
- Le titre du sujet 7.7.3 intitulé « Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme de renouvellement des conduites (programme PRECO) » est remplacé par « Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement au programme Fonds Chantier Canada-Québec » ;
- Le sujet 9.3 est reporté à une séance subséquente ;
- Le titre du sujet 10.4 du sujet intitulé « Dépôt d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missiquoi et de la résolution numéro 2009-14-434 relative à la cessation d'effet d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bromont – Exploitation de la piste cyclable l'Estriade comme parc régionale » est remplacé par « Dépôt d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et de la résolution numéro 2009-14-434 relative à la cessation d'effet d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bromont – Exploitation de la piste cyclable l'Estriade comme parc régionale ».

**ADOPTÉE**

**2010-01-002**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES  
EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 14  
DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie desdits procès-verbaux ;

**11 JANVIER 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaire du conseil municipal tenues le 14 décembre 2009 en apportant la modification suivante à la séance extraordinaire de 20h :

- de modifier la mention suivante « *MADAME PAULINE QUINLAN SE RETIRE DE SON SIÈGE ET DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL À 20H14* » se trouvant avant la résolution numéro 2009-12-575 par la mention « *MADAME PAULINE QUINLAN SE RETIRE DE SON SIÈGE À 20H14* ».

**ADOPTÉE**

**2010-01-003**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
DÉCEMBRE 2009**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 décembre 2009, au montant de **TROIS MILLIONS NEUF CENT TREIZE MILLE SIX CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTS (3 913 629,94 \$)** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaille comme suit :

Compte à payer :		<b>654 577,65 \$</b>
Caisse déboursés :		<b>2 670 606,88 \$</b>
Paies versées le:	03/12/2009	<b>214 060,00 \$</b>
	17/12/2009	<b>228 937,48 \$</b>
	31/12/2009	<b>145 447,93 \$</b>

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**11 JANVIER 2010**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE DÉCEMBRE 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2009. La valeur des permis émis durant le mois de décembre 2009 se chiffre à **QUATRE MILLION CENT TREIZE MILLE ( 4 113 000 \$)**.

**N.M.**

**DÉPÔT DES STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET  
CERTIFICATS POUR L'ANNÉES 2009**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des statistiques des permis et certificats pour l'année 2009. La valeur des permis et certificats émis durant l'année 2009 se chiffre à **CINQUANTE ET UN MILLION QUATRE CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (51 423 382 \$)**.

**2010-01-004**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15  
DÉCEMBRE 2009**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 décembre 2009.

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme à son assemblée tenue le 15 décembre 2009.

**ADOPTÉE**



**11 JANVIER 2010**

**2010-01-005**

**REMERCIEMENT AUX ORGANISATEURS ET AUX EMPLOYÉS DE  
LA VILLE DE BROMONT QUI ONT TRAVAILLÉ À  
L'ORGANISATION DU PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE**

ATTENDU QUE la flamme olympique a été de passage sur le territoire de la Ville de Bromont le 6 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE Madame Sophie Chagnon, de l'International Bromont, a participé à l'organisation du passage de la flamme olympique ;

ATTENDU QUE plusieurs employés de la Ville de Bromont ont participé à l'organisation dudit évènement ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De remercier officiellement Madame Sophie Chagnon et tous les employés de la Ville de Bromont qui ont participé à l'organisation du passage de la flamme olympique sur le territoire de la Ville de Bromont le 6 décembre 2009.

**ADOPTÉE**

**2010-01-006**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 945-2008 DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES  
DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER  
LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 945-03-2010 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité» sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet d'ajouter le directeur de l'organisation territoriale et du développement durable, de retirer le directeur de la gestion et du développement du territoire de la liste des fonctionnaires autorisés à dépenser et de normaliser l'ensemble des montants.

**11 JANVIER 2010**

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**2010-01-007**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 968-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE  
TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES  
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2010**

Monsieur le conseiller **JACQUES LAPENSÉE** donne un avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le règlement numéro 968-01-2010 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 968-2009 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2010 » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Ledit règlement a pour objet de remplacer deux articles du règlement 968-2009 par deux nouveaux articles.

Dispense de lecture du règlement est demandée lors de la séance d'adoption attendu que ledit règlement est remis à chacun des membres du conseil à la présente séance.

**2010-01-008**

**CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS  
D'APPLICATIONS ET DU CONTRAT DE DÉPANNAGE DES  
ÉQUIPEMENTS DE LA FIRME GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC.  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 AU 31 DÉCEMBRE 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels d'applications municipales de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la comptabilité, la perception, la taxation, le budget, la dette, les immobilisations et le générateur de rapports ainsi que le service de dépannage des équipements de l'application Immonet ;

ATTENDU QUE le contrat avec la firme GFI Solutions d'affaires inc. a pris fin le 31 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler le contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et le contrat de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010;

**11 JANVIER 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat de services d'entretien des logiciels d'applications et de dépannage des équipements de la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour la somme de **QUATORZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-QUATRE CENTS (14 462,54 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à signer le contrat avec la GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ; ledit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépenses.

**ADOPTÉE**

**2010-01-009**

**RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE renouveler la marge de crédit de la Ville de Bromont au montant de **UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby Haute-Yamaska pour l'exercice financier 2010.

**ADOPTÉE**

**2010-01-010**

**CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE  
LA FIRME PG GOVERN QC INC.**

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels de PG GOVERN QC INC pour les permis, la qualité des services (plaintes et requêtes) et les places d'affaires ;

ATTENDU QUE le contrat d'entretien et de soutien de ladite firme a pris fin le 31 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de la firme PG GOVERN QC INC. pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications avec PG GOVERN QC INC. pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 pour la somme de **DOUZE MILLE TROIS CENT QUARANTE DOLLARS (12 340 \$)**, excluant les taxes.

D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à signer le contrat avec PG GOVERN QC INC. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 ; ledit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépenses.

**ADOPTÉE**

**2010-01-011**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À  
L'IMPLANTATION DE DEUX REMISES SUR LES LOTS 4 245 690 ET  
4 356 425, AU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE DU VIOLONEUX)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure afin d'approuver l'implantation de deux remises sur chacun des lots 4 245 690 et 4 356 425, au cadastre du Québec, a été présentée;

ATTENDU QUE ces remises sont regroupées en paires sur des terrains contigus qui partagent un espace de stationnement;

ATTENDU QUE la proposition comprend la plantation d'une haie arbustive entre les remises et la rue du Violoneux et la construction d'une clôture décorative entre les deux remises;

**11 JANVIER 2010**

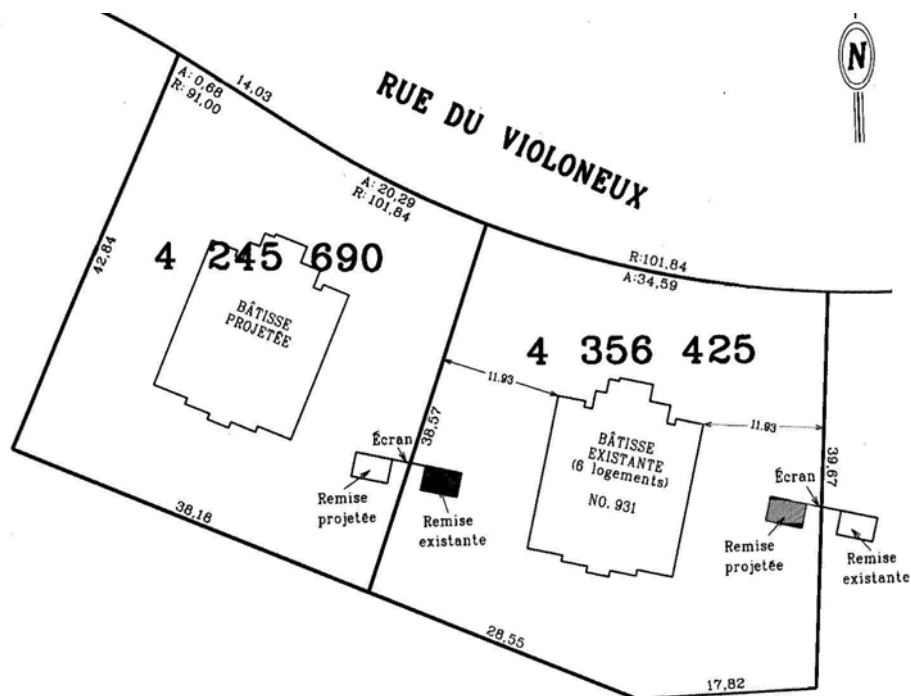
ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'approuver la dérogation mineure dans une résolution portant le numéro 2009-11-03 et adoptée le 17 novembre 2009;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser sur chacun des lots 4 245 690 et 4 356 425, au cadastre du Québec, l'implantation de deux remises, comme montré au plan suivant :



D'assujettir cette dérogation mineure à l'obligation que l'apparence des remises soit similaire à celle montrée au dessin en référence au présent alinéa, qu'une haie arbustive soit plantée entre les remises et la rue du Violoneux et que les remises voisines soient jointes par une clôture décorative, le tout tel que montré sur la simulation visuelle suivante :

**11 JANVIER 2010**



**ADOPTÉE**

**2010-01-012**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉDUCTION DE LA PROFONDEUR MINIMALE D'UN ESPACE LIBRE SITUÉ EN BORDURE D'UNE LIGNE LATÉRALE OU ARRIÈRE DE TERRAIN DE 1,80 MÈTRE À 0,90 MÈTRE, POUR L'EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR LE 58 DU BOULEVARD DE BROMONT (SPORT BROMONT)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant la réduction de la profondeur minimale d'un espace libre situé en bordure d'une ligne latérale ou arrière de terrain de 1,80 mètre à 0,90 mètre, pour l'emplacement occupé par le 58 du boulevard de Bromont, a été présentée;

ATTENDU QUE cette demande avait déjà fait l'objet d'une recommandation favorable dans une résolution adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 12 juin 2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'approuver la dérogation mineure dans une résolution portant le numéro 2009-11-14 et adoptée le 17 novembre 2009;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**11 JANVIER 2010**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure pour l'emplacement occupé par le 58 du boulevard de Bromont, afin d'autoriser la réduction, de 1,80 mètre à 0,90 mètre, de la largeur minimale d'un espace libre situé en bordure d'une ligne latérale ou arrière de terrain.

D'assujettir cette dérogation mineure à l'obligation de réaliser les aménagements extérieurs montrés au plan suivant :



D'assujettir cette dérogation mineure à l'obligation de remettre à la Ville de Bromont, préalablement à l'émission d'un permis de construction la concernant, un dépôt de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)** afin de garantir que les aménagements seront complétés dans les délais réglementaires.

**ADOPTÉE**

**2010-01-013  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À  
L'AUGMENTATION DU RAPPORT ESPACE BÂTI/TERRAIN 0,08 À  
0,15 SUR L'EMPLACEMENT OCCUPÉ PAR LE 523 DU CHEMIN  
D'ADAMSVILLE (LOT 2 928 859)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à l'augmentation du rapport espace bâti/terrain de 0,08 à 0,25 et du rapport plancher/terrain (COS) de 0,25 à 0,50 sur l'emplacement occupé par le 523 du chemin d'Adamsville, a été présentée;

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la reconstruction d'un bâtiment incendié (résidence unifamiliale) dont l'implantation était protégée par droits acquis;

ATTENDU QUE le requérant désire reconstruire son bâtiment en conformité avec les normes d'implantation en vigueur;

ATTENDU QUE la superficie du lot 2 928 859, au cadastre du Québec, sur laquelle il désire reconstruire son bâtiment est de 1 928 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le rapport bâti/terrain maximum applicable sur le lot 2 928 859, au cadastre du Québec, est de 0,08, ce qui limite la superficie d'implantation à 154,2 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le requérant désire ériger un bâtiment principal d'une superficie d'implantation de 118,74 m<sup>2</sup>, un garage attaché d'une superficie d'implantation de 44,65 m<sup>2</sup> et une remise d'une superficie d'implantation de 13,38 m<sup>2</sup>, pour une superficie d'implantation totale de 176,77 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à un rapport/bâti terrain de 9,2 %;

ATTENDU QUE le rapport bâti/terrain maximum de 0,08 a été établi en fonction de terrains ayant une superficie minimale de 50 000 m<sup>2</sup> et que l'imposition de cette exigence sur un terrain de 1928 m<sup>2</sup> est susceptible de causer un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'approuver la dérogation mineure dans une résolution portant le numéro 2009-11-073 et adoptée le 3 novembre 2009;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser l'augmentation, de 0,08 à 0,15, du rapport bâti/terrain maximum autorisé sur l'emplacement occupé par le 523 du chemin d'Adamsville (lot 2 928 859).

**ADOPTÉE**

**2010-01-014**



**11 JANVIER 2010**

**AUTORISATION D'INSTALLER DEUX ENSEIGNES TEMPORAIRES  
(DE JANVIER À MARS 2010) DESTINÉES À PROMOUVOIR LA  
TENUE DE L'ÉVÈNEMENT DÉFI SKI 12 H DE LEUCAN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte la tenue de l'évènement Défi Ski 12 h qui vise à amasser des fonds au profit de Leucan;

ATTENDU que cet évènement sera tenu sur le site de Ski Bromont, le 20 mars 2010;

ATTENDU QUE Madame Julie Coupal, représentante de *Leucan Lestrie* a présenté une demande visant l'installation de deux enseignes promotionnelles de janvier 2010 au 22 mars 2010 :



ATTENDU QUE ces deux enseignes seraient installées sur des structures existantes, l'une en bordure du boulevard de Bromont (INFO CRIME) et l'autre à l'intersection Bromont/Champlain;

ATTENDU QUE l'installation de ces deux enseignes nécessite une approbation du conseil de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser *Leucan* à installer une enseigne promotionnelle sur l'enseigne INFO CRIME existante en bordure du boulevard de Bromont.

D'autoriser également *Leucan* à installer une deuxième enseigne promotionnelle sur l'enseigne existante à l'intersection Bromont/Champlain.

**11 JANVIER 2010**

D'autoriser que ces enseignes soient installées à compter du 12 janvier 2010 et qu'elles soient enlevées par le l'organisateur de l'évènement, au plus tard le 23 mars 2010.

D'assujettir les autorisations prévues à la présente à une entente avec le propriétaire de l'immeuble qu'elles occupent lorsqu'il n'est pas la propriété de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2010-01-015**

**SUBVENTION À PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME  
INC. POUR LES FRAIS RELIÉS À L'INFRASTRUCTURE DU  
PAVILLON D'ACCUEIL DES PATINEURS ET À L'ENTRETIEN DE LA  
PATINOIRE SITUÉE SUR LE LAC BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. souhaite offrir à l'ensemble de la population l'utilisation d'une patinoire sur le Lac Bromont pour l'hiver 2010;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. demande une subvention de six cents dollars (600\$) pour payer certains frais reliés à l'infrastructure du pavillon d'accueil des patineurs et à l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2010;

ATTENDU QUE l'Association Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. s'occupe de l'entretien de la patinoire grâce à la participation de bénévoles;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1)*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une subvention au montant de **SIX CENTS DOLLARS (600\$)**, incluant les taxes, à Plages et Loisirs du Paradis de Brome inc. pour payer certains frais reliés au pavillon d'accueil des patineurs et à l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2010.

**11 JANVIER 2010**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**INTÉGRATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM DANS  
L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RELATIFS AUX PINCES DE  
DÉSINCARCÉRATION**

Le sujet 7.6.1 est reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2010-01-016**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS À  
LA CONTESTATION D'UNE DEMANDE DEVANT LA COUR DU  
QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reçoit des demandes de réclamations diverses à être présentées devant la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit autoriser une personne à compléter les documents nécessaires afin d'effectuer la contestation d'une demande devant ladite cour;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le greffier, le greffier par intérim ou le greffier adjoint à compléter les documents nécessaires afin d'effectuer la contestation d'une demande d'une réclamation contre la Ville de Bromont devant la Cour du Québec, chambre civile, division des petites créances.

**ADOPTÉE**

**2010-01-017**

**11 JANVIER 2010**

**AUTORISATION DE REPRÉSENTER LA VILLE DE BROMONT, À LA  
COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES  
CRÉANCES, DANS LA CAUSE ROBERT LEQUIN CONTRE LINDA  
BERTRAND ET VILLE DE BROMONT, DOSSIER NUMÉRO 460-32-  
005148-084**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est une partie appelée dans la cause Robert Lequin contre Linda Bertrand et Ville de Bromont, dossier numéro 460-32-005148-084 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances ;

ATTENDU QUE l'audition de ladite cause aura lieu le 18 janvier 2010 au Palais de Justice de Granby ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit autoriser des personnes à la représenter ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, et Monsieur Jean-François D'Amour, greffier adjoint, à représenter la Ville de Bromont dans la cause Robert Lequin contre Linda Bertrand et Ville de Bromont, dossier numéro 460-32-005148-084 à la Cour du Québec, Chambre civile, division des petites créances.

**ADOPTÉE**

**2010-01-018**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE  
AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS  
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVEMENT AU  
PROGRAMME FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a fait une demande de subvention au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme Fonds Chantier Canada-Québec;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté la demande de subvention de la Ville audit programme, laquelle subvention s'élève à **TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS (3 153 798 \$)**;

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente, dossier numéro 800063;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à signer le protocole d'entente avec le Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre de l'octroi d'une aide financière relié au programme Fonds Chantier Canada-Québec, dossier 800063 ; ledit protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-01-019**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) DANS LE CADRE DU  
FONDS MUNICIPAL VERT (FMV)**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va se doter d'un plan de développement durable de la collectivité, lequel va comprendre la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit fournir un estimé des sommes d'argent qu'elle va investir pour la réalisation de son plan de développement durable de la collectivité, et ce, pour l'obtention d'une subvention auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Fonds municipal vert (FMV) ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR DIANE PERRON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) que la Ville de Bromont s'engage à élaborer un plan de développement durable de la collectivité.

D'affecter un montant de **CENT VINT-CINQ MILLE (125 000 \$)** sur une période de 24 mois à compter de septembre 2010 à août 2012, lequel montant sera réparti sur 3 années financières.

**11 JANVIER 2010**

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-01-020**

**ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET  
D'ÉGOUT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a mandaté Les Consultants S.M. inc. pour procéder à la confection d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville de Bromont, ledit plan portant le numéro de dossier F062643-002 ;

ATTENDU QUE ledit plan d'intervention a été transmis au ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a accepté ledit plan d'intervention et demande à la Ville de Bromont de l'adopter ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville de Bromont, ledit plan portant le numéro de dossier F062643-002.

**ADOPTÉE**

**2010-01-021**

**AUTORISATION À L'AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU  
QUÉBEC POUR LE VERSEMENT À LA VILLE DE LÉVIS DE LA  
TAXE SUR LES SERVICES TÉLÉPHONIQUES RELATIVEMENT AUX  
SOMMES PERÇUES PAR LE RÈGLEMENT 962-2009**

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)* et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu une entente avec la Ville de Lévis, en date du 14 décembre 2009, laquelle lui offre le service de centrale d'appel 9-1-1 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec fasse plutôt remise directement à la Ville de Lévis qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, à la Ville de Lévis, dont le siège social est situé au 2175, chemin du Fleuve Saint-Romuald, province de Québec, G6W 7W9, pour et à l'acquit de la Ville de Bromont, toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Ville de Bromont tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Ville de Bromont des sommes ainsi versées.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

#### **DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

**2010-01-022**

**11 JANVIER 2010**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC  
LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente au sujet de la pré-retraite de monsieur Daniel Potvin;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer la lettre d'entente au sujet de la pré-retraite de monsieur Daniel Potvin ; laquelle lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2010-01-023**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC  
LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE BROMONT  
INC.**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la lettre d'entente concernant monsieur Marc Tremblay;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, madame Pauline Quinlan, et la directrice des ressources humaines, madame Marie-Jérôme Hanoul, à signer la lettre d'entente concernant monsieur Marc Tremblay ; laquelle lettre d'entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2009-01-024**

**ACHAT DE QUATRE LITHOGRAPHIES REPRÉSENTANT LA  
PAROISSE ST-FRANÇOIS-XAVIER DE BROMONT**



**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE la Guignolée de la paroisse de Bromont vend des lithographies de l'œuvre de Monsieur Michel Raymond, laquelle œuvre représentant la paroisse St-François-Xavier de Bromont, afin de se financer ;

ATTENDU QU'une copie de la lithographie avec encadrement se vend **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350 \$)** ;

ATTENDU QUE lors de la commande d'une copie de ladite lithographie, un dépôt de **CENT DOLLARS (100 \$)** doit être versé avant la fin du mois de février 2010 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**  
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'acquérir quatre (4) copies de la lithographie représentant la paroisse St-François-Xavier de Bromont à la Guignolée de la paroisse de Bromont, pour un montant de **TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (350 \$)** l'unité, excluant les taxes, afin de financer la guignolée de ladite paroisse.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire afin de remettre le dépôt de **CENT DOLLARS (100 \$)** pour chacune des copies de la lithographie commandées, et ce, avant la fin du mois de février.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire afin d'acquitter le solde restant de la commande et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2010-01-025**

**APPUI AU PROJET DE PLAN DIRECTEUR POUR L'ÉVALUATION  
ET LA DYNAMISATION DE L'HÉBERGEMENT HÔTELIER DANS  
BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la Corporation de développement économique de Sutton ainsi que le CLD Brome-Missisquoi se sont associés pour présenter une demande d'aide financière au Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT) pour la réalisation d'un plan directeur pour l'évaluation et la dynamisation de l'hébergement hôtelier dans Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE le projet est évalué à **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** ;

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE le CLD de Brome-Missisquoi fournit **MILLE SEPT CENTS DOLLARS (1 700 \$)** pour la réalisation dudit plan à même son budget touristique, conformément à la résolution numéro 2372-1109 ;

ATTENDU QUE le CLD de Brome-Missisquoi va présenter une demande d'aide financière d'un montant de **NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500 \$)** au Fonds de développement de l'offre touristique (FDOT) ;

ATTENDU QUE le CLD Brome-Missisquoi a fait une demande aux municipalités de Sutton, Lac-Brome, Bromont et Cowansville afin qu'elles contribuent audit projet pour un montant de **NEUF CENT CINQUANTE DOLLARS (950 \$)** chacune;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT  
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer le projet consistant à la réalisation d'un plan directeur pour l'évaluation et la dynamisation de l'hébergement hôtelier dans Brome-Missisquoi.

De contribuer financièrement audit projet en remettant un montant de **NEUF CENT CINQUANTE (950 \$)** à la Corporation de développement économique de Sutton.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et de l'appliquer au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION DE LA FONDATION  
DES MALADIES DU COEUR**

Le sujet 9.3 a été reporté à une séance subséquente du Conseil.

**2010-01-026**

**NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

**11 JANVIER 2010**

ATTENDU QUE le mandat de Madame Angèle Dion Martin, représentante municipale au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont s'est terminé le 14 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE Madame Angèle Dion Martin désire renouveler son mandat pour une période de trois (3) ans, soit du 14 octobre 2009 au 14 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Chénier était membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont à titre de conseiller municipal, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009 ;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Chénier désire être membre dudit conseil d'administration à titre de représentant municipal pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2012 ;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont a fait parvenir à la Ville de Bromont des lettres soumettant lesdites candidatures, lesquelles lettres sont datées du 18 décembre 2009 et du 5 janvier 2010 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ  
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De renouveler le mandant de Madame Angèle Dion Martin à titre de représentant municipal au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour une période de trois (3) ans, soit du 14 octobre 2009 au 14 octobre 2012.

De nommer Monsieur Alain Chénier à titre de représentant municipal au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 1<sup>er</sup> novembre 2012 .

**ADOPTÉE**

**2010-01-027**

**SOLLICITATION FINANCIÈRE - CONTRIBUTION DE LA VILLE DE  
BROMONT AUX FONDS D'EXCELLENCE MASSEY VANIER  
(DAVIGNON) INC.**

ATTENDU QUE le Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc. a fait parvenir une demande à la Ville de Bromont, en date du 22 septembre 2009, afin que la Ville contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2009-2010 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder

**11 JANVIER 2010**

une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont contribue aux bourses remises aux étudiants de l'école Massey-Vanier à la fin de l'année scolaire 2009-2010 et de payer les sommes suivantes aux organismes à but non lucratif à titre de contribution :

- Massey-Vanier Scholarship Bursary Fund (secteur anglophone) : **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250 \$)**;
- Fonds d'Excellence Massey Vanier (Davignon) Inc. (secteur francophone): **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**.

D'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA  
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 DÉCEMBRE 2009**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 9 décembre 2009.

**N.M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2009**

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le 23 décembre 2009.

**11 JANVIER 2010**

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ ET  
DU DÉCRET NUMÉRO 1392-2009 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
RELATIF À LA NOMINATION DE CINQ MEMBRES ET LA  
DÉSIGNATION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE SERVICES QUÉBEC**

Les membres du conseil ont pris connaissance d'une lettre du secrétaire général associé et du décret numéro 1392-2009 du gouvernement du Québec relatif à la nomination de cinq membres et la désignation de la présidente du conseil d'administration de Services Québec.

**N.M.**

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2009-14-434 RELATIVE À LA CESSATION D'EFFET D'UNE  
ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE BROMONT –  
EXPLOITATION DE LA PISTE CYCLABLE L'ESTRIADE COMME  
PARC RÉGIONAL**

Les membres du conseil ont pris connaissances d'une lettre de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska et de la résolution numéro 2009-14-434 relative à la cessation d'effet d'une entente intermunicipale avec la Ville de Bromont – Exploitation de la piste cyclable l'Estriade comme parc régional.

**N.M.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jules Côté désire savoir si la demande de dérogation mineure visant la propriété du 523 chemin Adamsville a été acceptée par le Conseil.
- Monsieur Michel Renaud questionne le Conseil à savoir pourquoi la demande de dérogation mineure du projet Vert Forêt n'a pas été traitée par le Conseil.
- Madame Henriette Messier demande au Conseil s'il est possible d'afficher la liste des comptes à payer sur le site Internet de la Ville. Concernant le plan d'intervention de la Ville, elle se questionne sur la nécessité de mandater une firme d'ingénieur pour connaître l'état des réseaux d'aqueduc et d'égout. Elle demande également au Conseil si des tests ont été faits sur certaines rues de la Ville pour connaître la possibilité d'intervention des services d'urgences.

**11 JANVIER 2010**

- Monsieur Lucien Lortie questionne le Conseil afin de connaître la raison pour laquelle la Ville a embauché une firme externe pour les services d'arpentages. Il désire également savoir quels sont les engagements de la Ville par rapport à la demande subvention pour le Fonds municipal. Finalement, il se questionne à savoir pourquoi les nominations à l'Office municipal d'habitation ne sont pas faites sur des termes différents pour s'assurer d'avoir des personnes qui connaissent les dossiers.

**2010-01-028**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA  
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

---

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTERIM